



Avec le soutien de



# réseau national DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L'ÉCOLE

**Contact :** Stéphane Kus, Institut Français de l'Éducation, [stephane.kus@ens-lyon.fr](mailto:stephane.kus@ens-lyon.fr)

**Site internet de réseau :** <http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/>

## Présentation du réseau

### Principes

**L'objet de travail autour duquel s'organise le réseau est clairement celui de la discrimination dans le champ scolaire.**

- Pour cela nous nous appuyons sur la compréhension des mécanismes discriminatoires à l'école (voir le texte référentiel sur la discrimination à l'école du réseau).
- La notion de discrimination, renvoie à la problématique de l'(in)égalité de traitement, autrement dit la manière dont l'institution scolaire – son fonctionnement, ses dispositifs, les pratiques de ses agents – traite les publics et contribue à produire des inégalités qui s'expriment à la fois dans l'école et au-delà.
- L'école a une responsabilité dans le traitement de cette question.
- La question ne se laisse pas saisir ou dissoudre dans les thèmes politiques actuellement reconnus par l'institution (ni « problème d'intégration », ni « promotion de la diversité », ni « égalité des chances », ni « violence à l'école », ni « harcèlement entre élèves »...).

**Le réseau n'est pas un réseau de spécialistes, mais un réseau d'acteurs de l'école qui sont en recherche et qui travaillent chacun à leur niveau la question des discriminations dans l'institution scolaire. Il est ouvert à toute personne qui s'intéresse à cette question.**

### Objectifs

**L'objectif général du réseau est de contribuer au minimum :**

- à faire progresser la reconnaissance de ce problème public au sein de l'institution scolaire ;
- à tisser des liens d'interconnaissance, d'échange et de mutualisation entre les acteurs d'ores et déjà engagés dans l'action sur cette problématique ;
- à développer et faire circuler des ressources – et d'abord un cadre référentiel commun, stable (mais non figé) et accessible - pour et par l'ensemble des acteurs intéressés à s'engager dans ce travail.

## Quels besoins

**Le réseau tentera de répondre à un certain nombre de besoins exprimés par des acteurs de l'école engagés dans la réflexion sur les discriminations.**

Le projet de réseau répond de fait à des besoins variés et éventuellement différents selon les participants. Il répond également à des enjeux de nature diverse : politique, pratique, subjective, stratégique, professionnelle, organisationnelle, etc. :

- faire reconnaître la question au niveau national à partir du travail d'un réseau de territoires
- aider à inscrire la question dans l'institution pour renvoyer ce qui est de l'ordre de ses responsabilités
- donner de la force à cette question afin d'en faire un objet de travail et de formation (initiale et continue) légitime et pérenne
- aider à lever les freins et notamment les réticences de l'institution à reconnaître ce problème (« que vont faire les enseignants si on leur dit qu'ils discriminent ? », etc.)
- montrer qu'on peut construire des espaces de parole critiques et contributifs au sein de l'institution, appuyés sur une relation de confiance avec les responsables
- valoriser les expérimentations réalisées, ainsi que le savoir-faire et l'expertise professionnelle développés par les acteurs
- passer du tâtonnement local à une structuration et une formalisation commune du cadre théorique
- dresser une « carte » des processus de discrimination à l'école et synthétiser la connaissance accumulée du phénomène
- constituer une continuité et une pérennité possible des engagements malgré le changement des personnes
- sortir de la solitude et d'un défaut de reconnaissance vécus par les professionnels dans leurs espaces de travail
- valoriser les expériences et expertises du terrain pour faire émerger une parole structurée
- mutualiser et diffuser des ressources et des outils pour faciliter le travail dans les différents projets et territoires
- diffuser des outils (de diagnostic, de formation, etc.) sur la question
- partager des expériences réussies, mais aussi apprendre ensemble des expériences qui n'ont pas abouti
- constituer un espace de réflexion, de prise de recul, de formation continue
- travailler sur les processus d'évaluation de l'action antidiscriminatoire

## Ressources

- Un financement de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)
- Un portage par l'IFE (Institut français de l'éducation) par l'intermédiaire de deux chargés d'étude du Centre Alain-Savary qui animeront et coordonneront le réseau
- Les contributions des divers professionnels participants
- Un accompagnement par Fabrice Dhume, sociologue, chercheur à l'ISCRA
- Des ressources bibliographiques possibles grâce à la contribution du CNDP (Centre national de documentation pédagogique, département Ville Ecole Intégration) et un accompagnement via l'organisation des manifestations et des publications
- Des ressources techniques et communicationnelles de l'IFé et des organisations des différents participants...

## Fonctionnement du réseau

Les membres du réseau sont des personnes qui sont engagés ou qui souhaitent s'engager dans une réflexion sur les discriminations à l'école.

Le support principal est une liste de discussion électronique à laquelle les membres sont inscrits :

[reseau-lcd-ecole@listes.ens-lyon.fr](mailto:reseau-lcd-ecole@listes.ens-lyon.fr)

Chaque membre du réseau peut inviter d'autres personnes à s'y joindre.

Les demandes d'inscription sont à envoyer à Stéphane Kus : [stephane.kus@ens-lyon.fr](mailto:stephane.kus@ens-lyon.fr) qui se chargera de transmettre aux nouveaux inscrits les textes de référence du réseau et d'envoyer régulièrement (1 fois par mois) la liste exhaustive des inscrits.

**La liste de discussion doit permettre :**

- de débattre des textes de référence du réseau pour les faire évoluer
- d'échanger pour construire progressivement le site internet du réseau
- de partager des documents pouvant constituer des éléments de réflexion intéressants sur la question
- de proposer des situations rencontrées, des textes, liens, ressources, outils, à publier sur le site du réseau : toute proposition de publication pourra être débattue dans les quinze jours qui suivent son envoi à la liste avant d'être publiée sur le site

**Le site internet du réseau permet :**

- d'informer sur les questions de discrimination à l'école avec plusieurs niveaux de lecture permettant aux visiteurs d'approfondir tel ou tel aspect
- de mettre à disposition les textes de référence du réseau
- de mettre à disposition des textes théoriques (avec l'aide de l'équipe de VEI du CNDP)
- de partager des outils, textes d'acteurs du réseau
- de rassembler des éléments sur les aspects juridiques (y compris de cas de discrimination passés en justice)
- de publier des liens vers d'autres sites ressources
- de publier un agenda avec les différentes manifestations organisées sur les questions de discrimination dans le champ éducatif